

8.2.2 Activités des provinces

Au début des années 80, l'industrie de la pêche a subi un sérieux resserrement de l'écart entre les coûts de production et les prix de vente par suite d'une baisse de l'économie canadienne, d'une hausse du prix du combustible, d'une diminution de la demande de biens de consommation et de l'intensification de la concurrence sur les principaux marchés d'exportation. Cependant, elle a commencé à se redresser en 1984. D'ailleurs, au cours des deux dernières années, elle s'est grandement améliorée grâce à l'augmentation des prises, à la pêche de poissons de meilleure qualité et à la hausse de la demande de produits canadiens sur les marchés étrangers.

Tout comme en 1981, année où l'on enregistrait un record, les prises commerciales en 1985 ont atteint 1.4 million de tonnes, soit 11 % de plus qu'en 1984.

Même si Terre-Neuve comptait le plus grand nombre de pêcheurs en 1985 (un peu plus de 26,560), cette province ne venait qu'au troisième rang pour la valeur des prises (environ \$164.1 millions). La Colombie-Britannique se classait deuxième pour ce qui est du nombre de pêcheurs (18,580), mais première quant à la valeur des prises (\$376.7 millions). Bien que la Nouvelle-Écosse n'ait compté que 13,960 pêcheurs, elle s'est classée au deuxième rang quant à la valeur des prises (\$312.7 millions).

C'est Terre-Neuve qui comptait le plus grand nombre de travailleurs d'usines de transformation du poisson (8,637 salariés) en 1984. La Nouvelle-Écosse venait au deuxième rang, avec 5,793 salariés.

Il existe d'étroites relations entre les ministères provinciaux responsables des pêches et le ministère fédéral des Pêches et des Océans. En Ontario, les pêches relèvent du gouvernement provincial. Au Québec, les autorités provinciales administrent la pêche des espèces dulcicoles et diadromes (poissons qui migrent de l'eau de mer vers l'eau douce et vice versa), tandis que les autorités fédérales gèrent la pêche en mer. En Alberta, la gestion des pêches vise les pêches sportive, commerciale et intérieure, la pisciculture et l'empoissonnement. En Colombie-Britannique, la pêche des espèces marines et du saumon anadrome (qui vient frayer en eau douce) relève du ministère fédéral, mais le gouvernement de la province administre la pêche des espèces d'eau douce.

La pêche sportive prend de plus en plus d'importance. En règle générale, ce sont les autorités provinciales ou territoriales qui délivrent les permis de pêche sportive, moyennant des droits qu'elles perçoivent au nom de la province ou du territoire.

En Colombie-Britannique, l'empoissonnement annuel des lacs constitue une fonction importante des six aleviniers de la province. En 1985, on a empoissonné 545 lacs et ruisseaux de 8.1 millions de truites arc-en-ciel, fardées et mouchetées et de saumon kokanee.

Les pêcheries commerciales du Nouveau-Brunswick emploient plus de 6,000 pêcheurs. En 1986, les débarquements des 2,814 bateaux s'élevaient, sur une base provisoire, à 121,514 tonnes, ce qui équivaut à \$88.4 millions ou à environ 10 % des prises de l'Atlantique. Les 150 compagnies de transformation du poisson du Nouveau-Brunswick employaient environ 14,000 travailleurs. Selon l'industrie, la valeur des produits traités devaient atteindre plus de \$350 millions en 1986. On exporte plus de 125 produits à 50 pays. En 1985, les exportations s'élevaient à \$260 millions, ce qui représentait une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente. Les exportations de produits du poisson du Nouveau-Brunswick représentent 14 % des exportations canadiennes de produits du poisson. La pêche sportive au saumon et au thon est également populaire.

Le ministère des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard crée des programmes qui visent à produire des poissons de fond de meilleure qualité et à écouler les prises quotidiennes sur les marchés de poissons frais. Il met aussi l'accent sur la production à valeur ajoutée dans le domaine de la transformation du poisson et sur des techniques fort réussies de culture de moules bleues et d'huîtres. De concert avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans, la province encourage la pêche sportive à la truite et au saumon dans le cadre de programmes d'empoissonnement des lacs et rivières et de protection et de reconstitution de l'habitat.

Au Québec, les pêches intérieure et en haute mer procurent du travail saisonnier à quelque 6,700 pêcheurs commerciaux et à 4,000 autres personnes. La province a modernisé les centres de production et les points de débarquement en les dotant d'appareils à décharger et d'entrepôts essentiels. Elle améliore les pêches sportive et commerciale en eaux intérieures dans le cadre de programmes de pisciculture. De nombreuses espèces sont élevées en vue de l'empoissonnement de lacs et de rivières.

Dans le but d'améliorer les stratégies de repeuplement de ses eaux, l'Ontario fait des études visant à déterminer les espèces et les tailles de poisson qui se prêtent le mieux à l'ensemencement, ainsi que les taux et les calendriers d'ensemencement les plus susceptibles d'accroître la survie des poissons et le volume des prises. De plus, il poursuit des programmes de recherche en vue de résoudre certains problèmes de gestion des pêches dans les